

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 18 octobre 2022.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 18 octobre 2022 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me} Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Colombier
M. Richard Therrien	Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M. Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier par intérim
M ^{me} Marylise Bouchard	Agente aux communications
M ^{me} Claudine Dufour	Adjointe administrative

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Entente relative à la compensation - matricule 7953-11-6080-00-000;
 - 5.2. Règlement 150-2-2022 modifiant le règlement 150-2019 sur la gestion contractuelle :
 - 5.2.1. Avis de motion;
 - 5.2.2. Dépôt et présentation du projet de règlement;
6. Aménagement du territoire :
 - 6.1. TPI - Ferme Hovington - contrat de déneigement;
 - 6.2. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) - adoption;
 - 6.3. Plan de développement de la zone agricole (PDZA) - adoption;
7. Technique et environnement :

- 7.1. Consultation publique dans le cadre du *Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé*;
8. Développement économique et social :
 - 8.1. *Fonds régions et ruralité Volet 3 (FRR 3) - Signature innovation - concept et devis*;
 - 8.2. *Programme de mise en valeur intégré (PMVI) d'Hydro-Québec - cadre de gestion*;
 - 8.3. *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - modification au projet 2021-020*;
 - 8.4. *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - agents de développement municipaux*;
 - 8.5. *Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - bonification du projet 2022-012*;
 - 8.6. *Politique sur les dons et commandites - acceptation de projets*;
9. Développement culturel et touristique :
 - 9.1. Commission des Arts et de la Culture (CAC) - acceptation d'un nouveau membre;
10. Ressources humaines :
 - 10.1. Embauche d'un(e) coordonnateur(trice) d'opérations;
 - 10.2. Mandat pour le recrutement d'un(e) technicien(ne) en administration;
 - 10.3. Mandat pour du soutien administratif;
 - 10.4. Mandat pour le recrutement d'un(e) directeur(trice) général(e);
11. Correspondance :
 - 11.1. Demande au gouvernement de prendre en charge la rémunération des juges des cours municipales du Québec - appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
 - 11.2. Mise à jour et soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux - appui à la MRC d'Antoine-Labelle;
12. Gestion financière :
 - 12.1. Adoption du rapport des déboursés;
 - 12.2. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2022;
 - 12.3. Commission municipale du Québec - dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;
 - 12.4. Place aux jeunes Haute-Côte-Nord - demande d'aide financière;
13. Affaires nouvelles;
14. Période de questions;
15. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2022-10-329

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 13. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2022-10-330

***Approbation du procès-verbal
de la séance ordinaire du 20 septembre 2022***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait part d'une bonne nouvelle pour le Québec et toutes ses régions. Le gouvernement du Québec a lancé un appel d'offres en ce qui concerne la couverture cellulaire dans toutes ses régions. Plusieurs tronçons de routes sur la Côte-Nord sont sans couverture cellulaire et on a vu au cours des dernières années des atteintes à la sécurité sur nos routes, des gens qui ne sont pas capables d'appeler au secours. Aujourd'hui, le cellulaire est un moyen pour assurer notre développement. L'appel d'offres a pour objectif, dans un premier temps, d'identifier les endroits mal couverts et d'identifier quelles seraient les actions à poser et les coûts inhérents. Il faut applaudir à cette première étape qui va nous mener vers une meilleure couverture pour nos populations, assurer notre développement social et économique, de même qu'une meilleure sécurité de nos citoyens.

RÉSOLUTION 2022-10-331

***Entente relative à la compensation -
matricule 7953-11-6080-00-000***

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a imposé pour l'écocentre des Bergeronnes (réf. : matricule 7953-11-6080-00-000) à compter de l'exercice financier 2019 une compensation tenant lieu de taxes au taux maximum prévu par la loi;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a entrepris des démarches devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) remettant en cause l'assujettissement de l'écocentre des Bergeronnes, à une compensation tenant lieu de taxes ainsi que la valeur de celui-ci pour la période du 17 septembre 2018 (date d'effectivité du certificat de modification au rôle n° 18-00087) jusqu'à la fin du rôle triennal 2017-2018-2019, ainsi que pour le rôle triennal 2020-2021-2022;

ATTENDU QUE les parties ont entrepris des discussions et convenu d'une entente relative à cette contestation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC accepte les modalités de l'entente et mandate la préfet et le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer les documents relatifs à celle-ci.

- **En raison d'un conflit d'intérêt, Madame Nathalie Ross, maire de la Municipalité des Bergeronnes, s'est retirée des discussions et la décision concernant ce dossier.**

***Avis de motion et présentation
du projet de Règlement 150-2-2022 modifiant
le règlement 150-2019 sur la gestion contractuelle***

Avis de motion est donné par Madame Lise Boulianne, conseillère de comté, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption le *Règlement 150-2-2022 modifiant le Règlement 150-2019 sur la gestion contractuelle*.

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION 2022-10-332

TPI - Ferme Hovington - contrat de déneigement

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est responsable de la gestion foncière des terres publiques intramunicipales (TPI), dont notamment la Ferme Hovington située sur le chemin du Moulin-à-Baude dans la municipalité de Tadoussac;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à une demande de prix auprès de deux entrepreneurs afin d'effectuer le déneigement du chemin d'accès à la ferme ainsi que de l'entrée de la maison, pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU QUE les deux entreprises ont soumis une offre pour ce mandat, soit :

- 9147-9436 Québec inc./M. Frédéric Dufour, Tadoussac : 1 450 \$ (excluant les taxes applicables);
- Motel Restaurant Chantmartin, Tadoussac : 2 000 \$ (excluant les taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie le contrat de déneigement du 555, chemin du Moulin-à-Baude, Tadoussac, à l'entreprise 9147-9436 Québec inc./M. Frédéric Dufour pour la période du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023, au montant de 1 450 \$ (excluant les taxes applicables);

QUE le conseil autorise le directeur général par intérim à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2022-10-333

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) - adoption

ATTENDU QUE la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est une obligation légale de la MRC en vertu de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques*;

ATTENDU la convention d'aide financière intervenue le 15 avril 2021 entre la MRC et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PRMHH;

ATTENDU QUE le conseil a accordé à la Corporation Englobe un contrat pour des services professionnels pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU QUE la Corporation Englobe a déposé la version finale du PRMHH;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte le document intitulé *Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – septembre 2022 de la MRC de La Haute-Côte-Nord* réalisé par la Corporation Englobe;

QU'il mandate la direction générale pour transmettre ce document au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour approbation.

RÉSOLUTION 2022-10-334

Plan de développement de la zone agricole (PDZA) - adoption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-08-199, le conseil a mandaté la direction générale pour amorcer l'élaboration d'un *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un PDZA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accordé à l'entreprise Mathis et cie un contrat pour des services professionnels visant l'élaboration d'un PDZA;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mathis et cie a déposé la version finale du PDZA;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte la version finale du document intitulé *Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de La Haute-Côte-Nord* réalisé par Mathis et cie;

QU'il mandate la direction générale pour transmettre ce document au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

RÉSOLUTION 2022-10-335

***Consultation publique dans le cadre du
Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé***

CONSIDÉRANT l'adoption du *Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé* par le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord le 17 mai 2022 (résolution 2022-05-160);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.13 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), tout projet de PGMR doit être soumis à une procédure de consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de MRC de La Haute-Côte-Nord autorise la tenue d'une séance de consultation publique qui aura lieu le 7 décembre 2022 à 19 h au siège social de la MRC;

QU'il mandate la préfet et le personnel de la MRC pour assumer la responsabilité de l'organisation et du déroulement de cette consultation.

RÉSOLUTION 2022-10-336

Fonds régions et ruralité Volet 3 (FRR 3) - Signature innovation - concept et devis - adoption

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signifié, en septembre 2020 (résolution 2020-09-221), son intérêt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le *Volet 3 - Projets Signature innovation des MRC du Fonds régions et ruralité* (FRR 3);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce volet, la MRC doit déterminer un concept du développement qu'elle entend adopter;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a embauché une firme spécialisée en tourisme pour la réalisation d'une étude;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de présentation du dossier le 21 septembre 2022, le conseil de la MRC a statué et choisi comme « Signature Innovation » : LA HAUTE-CÔTE-NORD, TERRITOIRE D'EAU ET DE FORÊT;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte de déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le devis des travaux relatifs au projet « Signature Innovation »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'engage à participer financièrement à l'entente, s'il y a lieu, pour un montant de l'ordre de 200 846 \$, qui sera pris à même l'enveloppe du FRR 2;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise le directeur général par intérim à signer et à transmettre le formulaire *Devis des travaux relatifs au projet « Signature Innovation »* au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 2022-10-337

Programme de mise en valeur intégré (PMVI) d'Hydro-Québec - cadre de gestion

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a confirmé sa participation au *Programme de mise en valeur intégré* (PMVI) d'Hydro-Québec (résolution 2021-01-017);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mandaté le Service de développement économique pour la gestion du programme (résolution 2022-03-093);

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles et que le programme prendra fin le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a opté pour la proposition de retenir 25 % de l'enveloppe pour un ou plusieurs projets régionaux et 75 % de celle-ci pour des initiatives du milieu des organismes admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte que les sommes disponibles du PMVI soient réparties tel que suggéré dans la proposition numéro 2, soit de retenir 25 % de l'enveloppe pour un ou plusieurs projets régionaux et 75 % pour des initiatives du milieu des organismes admissibles;

QUE le conseil approuve le cadre de gestion du PMVI tel que présenté.

RÉSOLUTION 2022-10-338

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - modification au projet 2021-020

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2021-04-121, a accepté d'accorder à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer une aide financière de 50 000 \$, dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*, pour la mise à niveau et le réaménagement de ses sentiers;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de prolonger d'un an la durée de l'entente en raison de retards dans la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours les critères d'admissibilité de la PSPS;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé la demande et qu'il est toujours favorable à l'octroi du financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger au 30 décembre 2023 la convention d'aide financière intervenue avec la Municipalité de Portneuf-sur-Mer pour la réalisation de son projet de mise à niveau et de réaménagement de ses sentiers.

RÉSOLUTION 2022-10-339

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - agents de développement municipaux

CONSIDÉRANT QUE depuis 2016, la MRC soutient l'embauche d'agents de développement économique pour chacune des municipalités du territoire de La Haute-Côte-Nord dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités souhaitent le maintien de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 240 000 \$ (8 municipalités x 30 000 \$) a été réservée en ce sens dans le *Volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR)*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise, pour l'exercice 2022-2023, le versement de la somme de 240 000 \$ répartie en parts égales entre chacune des municipalités :

N° projet	Municipalité	Projet	Aide financière accordée
2022-075	Municipalité de Sacré-Coeur	Agent de développement	30 000 \$
2022-076	Municipalité de Tadoussac	Agent de développement	30 000 \$
2022-077	Municipalité des Bergeronnes	Agent de développement	30 000 \$
2022-078	Municipalité des Escoumins	Agent de développement	30 000 \$
2022-079	Municipalité de Longue-Rive	Agent de développement	30 000 \$
2022-080	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Agent de développement	30 000 \$
2022-081	Ville de Forestville	Agent de développement	30 000 \$
2022-082	Municipalité de Colombier	Agent de développement	30 000 \$
Total :			240 000 \$

RÉSOLUTION 2022-10-340

***Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) -
bonification du projet 2022-012***

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2022-03-079, a accepté d'accorder à la Municipalité de Sacré-Cœur une aide financière de 13 087,08 \$, dans le cadre du *Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)*, pour son projet intitulé « Autonomisation du champ communautaire »;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de bonifier son projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande satisfait toujours les critères d'admissibilité du FQIS;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé la demande de bonification de contribution et qu'il s'est prononcé en faveur de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif, accepte d'accorder un montant supplémentaire de 3 840 \$ à l'aide financière initiale de 13 087,08 \$;

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2022-012	Municipalité de Sacré-Cœur	Autonomisation du champ communautaire - bonification	3 840 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet;

QUE cette résolution modifie la résolution 2022-03-079.

RÉSOLUTION 2022-10-341

Politique sur les dons et commandites - acceptation de projets

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique sur les dons et commandites* le 20 janvier 2015 (résolution 2015-01-020);

CONSIDÉRANT QUE le 2^e appel de projets pour 2022 a pris fin le 30 septembre 2022 et que toutes les demandes reçues ont été analysées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil dispose d'un budget de 4 750 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la priorisation ci-dessous, pour la 2^e partie de l'année 2022, dans le cadre de la *Politique sur les dons et commandites*, laquelle se définit comme suit :

Organisme	Titre du projet	Montant accordé
Organisme des bassins versants de la Haute-Côte-Nord	L'incroyable histoire d'une métamorphose	1 500 \$
Zec Chauvin	Soirée annuelle de chasse	250 \$
Club Les Rôdeurs	Accroissement de la visibilité du tourisme Haute-Côte-Nord	1 000 \$
Association de chasse et pêche de Forestville	Initiation de pêche à la mouche	250 \$
Comité persévérance scolaire	Activité de soutien pour la persévérance scolaire	1 750 \$
Total :		4 570 \$

QUE s'il y a changement au niveau du projet, l'organisme doit en informer préalablement la MRC en vue d'une autorisation;

QUE l'organisme qui annule son événement devra rembourser le montant reçu par la MRC.

RÉSOLUTION 2022-10-342

**Commission des Arts et de la Culture (CAC) –
acceptation d'un nouveau membre**

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions de la *Politique culturelle* dont la MRC s'est dotée, prévoit le maintien de la Commission des Arts et de la Culture (CAC);

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette commission est de favoriser la concertation et les échanges entre les divers intervenants en ce qui a trait au développement des arts et de la culture, en lien avec l'application de la *Politique culturelle*;

CONSIDÉRANT QUE dans les objectifs généraux, la composition de la CAC compte un maximum de neuf membres dans le but d'assurer une bonne représentativité des divers champs culturels et du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement un poste à combler au sein de la CAC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne Monsieur Jean-Maurice Tremblay, de Portneuf-sur-Mer, à titre de membre de la Commission des Arts et de la Culture.

RÉSOLUTION 2022-10-343

Embauche d'une coordonnatrice d'opérations

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de coordonnateur(trice) d'opérations au Service technique et de l'environnement a informé la MRC qu'elle quittait son emploi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QU'une candidature a été déposée à l'interne, que celle-ci satisfait aux exigences du poste et respecte les dispositions de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche de Madame Nicole Maltais au poste de coordonnatrice d'opérations, dans le respect des conditions de travail en vigueur à la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE son embauche à ce poste soit effective à compter du 12 octobre 2022.

RÉSOLUTION 2022-10-344

***Mandat pour le recrutement
d'un(e) technicien(ne) en administration***

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de technicien(ne) en administration a postulé le poste de coordonnateur(trice) d'opérations et qu'elle a obtenu le poste (résolution 2022-10-343);

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler le poste de technicien(ne) en administration;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate la direction générale par intérim à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pourvoir le poste de technicien(ne) en administration et qu'il accepte tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2022-10-345

Mandat pour du soutien administratif

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la publication d'un appel de candidatures afin de se constituer une banque de candidats pour combler des remplacements ou des besoins ponctuels en bureautique et en comptabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à recruter du personnel administratif occasionnel pour la soutenir temporairement dans l'exercice de ses mandats.

RÉSOLUTION 2022-10-346

Mandat pour le recrutement d'un(e) directeur(trice) général(e)

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère);

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate le Comité des ressources humaines à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de combler le poste;

QU'il accepte d'assumer les frais liés à ce mandat.

Correspondance

Le directeur général par intérim dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2022-10-347

Demande au gouvernement de prendre en charge la rémunération des juges des cours municipales du Québec - appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la réforme des cours municipales selon laquelle tous les juges municipaux à la séance seraient des juges à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE cette décision affectera négativement les budgets des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT l'empiétement sur les assiettes fiscales des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fixe la rémunération des juges;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement prend en charge la rémunération des juges, mis à part ceux des cours municipales, qui sont payés par les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 22-08-31-16 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et demande au gouvernement de prendre en charge la rémunération des juges des cours municipales;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice, Monsieur Simon Jolin-Barrette, au député de René-Lévesque, Monsieur Yves Montigny, à la FQM et l'UMQ, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION 2022-10-348

Mise à jour et soutien en matière de cybersécurité pour les organismes municipaux - appui à la MRC d'Antoine-Labelle

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a subi une attaque informatique et que cela a occasionné des coûts importants;

ATTENDU QU'une attaque informatique peut causer plusieurs problématiques dont notamment l'arrêt complet des activités, des perturbations de services, une demande de rançon, l'atteinte à la réputation de l'organisme, des problématiques chez les contribuables, etc.;

ATTENDU QUE la violation de données est un fléau touchant de plus en plus d'organisations publiques, voire municipales;

ATTENDU QUE les municipalités et MRC ont, pour la plupart, des besoins importants de mises à jour informatiques afin d'assurer une prévention des infiltrations ou attaques possibles;

ATTENDU QUE certaines mesures peuvent aider à prévenir et améliorer la sécurité et la protection des données informatiques, mais que ces opérations et acquisitions nécessitent souvent des coûts importants;

ATTENDU QU'afin d'assurer une meilleure cybersécurité, les municipalités et MRC devront revoir les sommes attribuées à ce budget et souvent, de façon importante;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a intérêt à soutenir les municipalités et les MRC afin d'assurer une meilleure sécurité des données numériques afin que celles-ci puissent faire de cet enjeu une réelle priorité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil appuie la résolution MRC-CA-16218-07-22 de la MRC d'Antoine-Labelle et demande au gouvernement provincial de voir à l'élaboration d'un programme d'aide financière permettant aux municipalités et MRC de mettre en place, entre autres, des outils visant une meilleure sécurité et protection de leurs données informatiques, ou d'acquérir de l'équipement et des logiciels visant également à protéger adéquatement les données en leur possession.

RÉSOLUTION 2022-10-349

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le greffier-trésorier et directeur général par intérim (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1^{er} au 30 septembre 2022 au montant de 883 549,16 \$;
- le journal des salaires du 7 septembre 2022 au montant de 48 602,07 \$;
- le journal des salaires du 21 septembre 2022 au montant de 49 393,52 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de septembre 2022 au montant de 9 331,71 \$;

le tout totalisant une somme de 990 876,46 \$.

Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2022

Les états comparatifs au 30 septembre 2022 sont déposés aux membres du conseil.

RÉSOLUTION 2022-10-350

Commission municipale du Québec - dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers

CONSIDÉRANT le dépôt par la Commission municipale du Québec (CMQ), en mars 2022, des rapports d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports ont été déposés au conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord en mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer aux directives de la CMQ, le conseil doit adopter une résolution officialisant ce dépôt;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accuse réception des rapports d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers transmis en mars 2022 par la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION 2022-10-351

Place aux jeunes Haute-Côte-Nord - aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de La Haute-Côte-Nord est l'organisme partenaire-promoteur du programme *Place aux jeunes Haute-Côte-Nord*;

CONSIDÉRANT QUE *Place aux jeunes Haute-Côte-Nord* réalise des actions afin de contrer l'exode des jeunes par des séjours exploratoires et assure une présence dans divers événements comme les salons et foires de l'emploi et autres accès dans les centres de formation et établissements scolaires;

CONSIDÉRANT QUE l'attractivité, l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre sont des enjeux majeurs pour le développement socioéconomique du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord priorise les projets s'intégrant dans l'axe de développement 3 de la démarche de prospective territoriale de La Haute-Côte-Nord : *Favoriser l'attractivité de La Haute-Côte-Nord et le sentiment d'appartenance des citoyens*;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du 2 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC accepte d'accorder un soutien financier de 8 000 \$ au Carrefour jeunesse-emploi (CJE) de La Haute-Côte-Nord pour le maintien du programme *Place aux jeunes Haute-Côte-Nord* pour l'exercice 2022-2023;

QUE cette somme soit prise à même le fonds SOCOM.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général par intérim, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 18 octobre 2022.

Kevin Bédard
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

RÉSOLUTION 2022-10-352

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 30.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Kevin Bédard
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim